

RÉFÉRENTIELS DE LA CP DE « CHEF D'ATELIER DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES AUTOMATISÉS ET ASSERVIS » – NIVEAU 5

Ce document est la propriété du ministère des armées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans les référentiels d'activités et de compétences de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), études de cas concret et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collègue des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences) en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de références.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention, parfois en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Le métier de « Chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis » peut être exercé par du personnel en situation de handicap physique léger sous réserve de l'accord des experts (médicaux, ...). Les modalités d'évaluation sont aménagées selon les cas.			
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Piloter une ou plusieurs équipes de réparation du domaine des systèmes automatisés et asservis Le chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis organise la gestion et l'organisation de son atelier et de ses équipes de techniciens. Il doit pour cela coordonner ses équipes avec efficacité afin de remplir les objectifs dans les meilleurs délais, en environnement parfois hostile.			
A.1. Encadrement d'une équipe de spécialistes en maintenance des systèmes automatisés et asservis	Le chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis a en charge le pilotage de la réalisation des actions de maintenance de son atelier et du personnel mis à sa disposition. Il planifie, organise et contrôle l'activité de son atelier de façon à restituer les matériels réparés dans les délais impartis. Pour assurer sa fonction, le chef d'atelier doit :		<u>Le candidat à la certification a :</u>
	- prévoir et conduire la planification des travaux afin d'accroître la productivité de l'atelier afin de répondre au plus près des besoins.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- constitué pertinemment ses équipes de maintenance ; - identifié correctement les capacités de son infrastructure ; - répertorié quantitativement ses moyens en outillage.
	- concevoir et rédiger les fiches de poste et de tâches en adéquation avec le type de matériel à soutenir.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- étudié les opérations de maintenance par matériel afin de constituer ses équipes en conséquence ; - judicieusement rédigé les fiches de poste de chaque personnel.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Piloter une ou plusieurs équipes de réparation du domaine des systèmes automatisés et asservis

Le chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis organise la gestion et l'organisation de son atelier et de ses équipes de techniciens. Il doit pour cela coordonner ses équipes avec efficacité afin de remplir les objectifs dans les meilleurs délais, en environnement parfois hostile.

A.2. Mise en œuvre d'une dynamique de groupe	Le chef d'atelier doit prendre en compte les travaux à entreprendre en termes de coût et délai afin de satisfaire au mieux son donneur d'ordre. Pour cela, il doit :		<u>Le candidat à la certification a :</u>
	- prendre en compte les travaux à entreprendre en termes de coût et délai.		- bien pris en compte le degré d'urgence des matériels devant être disponibles en priorité ; - rigoureusement établi une estimation des coûts de l'opération.
	- attribuer les tâches aux équipes en fonction de leurs compétences.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- judicieusement recensé les compétences nécessaires au travail ; - désigné l'équipe adéquate à la mission ; - vérifié avec attention la validité des habilitations obligatoires de ses équipes.
	- vérifier l'efficacité des travaux réalisés.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- contrôlé la demande de maintenance initiale ; - vérifié rigoureusement le travail réalisé ; - validé et donné un avis technique perspicace sur la qualité des travaux réalisés.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Piloter une ou plusieurs équipes de réparation du domaine des systèmes automatisés et asservis

Le chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis organise la gestion et l'organisation de son atelier et de ses équipes de techniciens. Il doit pour cela coordonner ses équipes avec efficacité afin de remplir les objectifs dans les meilleurs délais, en environnement parfois hostile.

A.3. Gestion des moyens techniques de l'atelier	Le chef d'atelier doit structurer l'atelier de maintenance en mettant en place les moyens techniques et organiser des postes de travail ergonomiques en respectant les procédures qualité de son établissement. Il doit :		<u>Le candidat à la certification a :</u>
	- vérifier et suivre les outils et appareils de contrôle dans le strict respect de la réglementation en vigueur.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- rigoureusement tenu à jour le contrôle et la révision des outillages ; - procédé à la mise en réparation de l'outillage défectueux ; - parfaitement vérifié le stockage des appareils dans les conditions optimum.
	- suivre les commandes et reversements au moyens des outils informatiques dédiés à la logistique.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- utilisé les divers outils informatiques de gestion des pièces de rechanges ; - renseigné les systèmes informatiques conformément aux directives de maintenance ; - géré minutieusement l'approvisionnement, le stockage et le retour des pièces.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Piloter une ou plusieurs équipes de réparation du domaine des systèmes automatisés et asservis

Le chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis organise la gestion et l'organisation de son atelier et de ses équipes de techniciens. Il doit pour cela coordonner ses équipes avec efficacité afin de remplir les objectifs dans les meilleurs délais, en environnement parfois hostile.

A.4. Application des règles de sécurité et de la réglementation	Le chef d'atelier doit s'assurer que la réglementation en termes de sécurité du travail est appliquée par ses équipes. Il doit :		<u>Le candidat à la certification a :</u>
	- contrôler que la manipulation des pièces d'armement ou autres pièces dites sensibles est effectuée par l'équipe dans le strict respect des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur.		- appliqué scrupuleusement les directives liées à la manipulation des pièces d'armement ou autres pièces sensibles.
	- rappeler selon la bonne régularité les règles HSCT en vigueur et s'assurer de leur compréhension et de leur application selon les attendus.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- correctement identifié et fait appliquer les règles HSCT en vigueur au sein de son atelier ; - expressément effectué le rappel des règles de sécurité avant chaque opération.
	- veiller à l'habilitation des personnels sur les postes de travail spécifiques.		- identifié les habilitations obligatoires liée au contraintes de travail ; - vérifié la mise à jour des habilitations en vigueur de son personnel conformément aux directives.
	- appliquer la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail et à l'environnement.		- mis en application la réglementation en termes de santé, sécurité du travail et environnement ; - identifié et stocké les produits dangereux conformément à la réglementation en vigueur ; - répertorié les nuisances pouvant affecter son personnel ; - mis en place quantitativement les EPI relatifs au travaux à effectuer.

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Piloter une ou plusieurs équipes de réparation du domaine des systèmes automatisés et asservis

Le chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis organise la gestion et l'organisation de son atelier et de ses équipes de techniciens. Il doit pour cela coordonner ses équipes avec efficacité afin de remplir les objectifs dans les meilleurs délais, en environnement parfois hostile.

A.5. Gestion de la veille documentaire	<p>Le chef d'atelier doit s'assurer que la documentation technique afférente à son domaine, les textes relatifs à la sécurité et au volet HSCT, et les procédures qualité soient tenus à jour et affichés afin de garantir que les dernières versions soient appliquées. Il doit :</p>		<p><u>Le candidat à la certification a :</u></p>
	<ul style="list-style-type: none"> - répertorier, classier et actualiser la documentation technique de maintenance. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - assuré minutieusement la gestion documentaire de son atelier ; - mis à jour la documentation obsolète ; - diffusé les procédures qualité du domaine maintenance.
	<ul style="list-style-type: none"> - afficher les textes et pictogrammes réglementaires à la sécurité du travail. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - affiché les textes réglementaires à la sécurité du travail ; - identifié scrupuleusement les pictogrammes sur chaque poste de travail
	<ul style="list-style-type: none"> - mettre à jour et afficher les procédures qualité du domaine maintenance. 		<ul style="list-style-type: none"> - diffusé les procédures qualité du domaine maintenance.

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les diagnostics et programmer les actes de maintenance et les actions correctives de systèmes automatisés et asservis

Le chef d'atelier maintenance des systèmes automatisés et asservis analyse les demandes de réparation ou les visites, puis les planifie.

Il supervise et valide la fin des opérations.

A.1. Élaboration des diagnostics, rédaction des devis, et planification des opérations de réparation	Le chef d'atelier expertise le matériel endommagé, étudie le diagnostic de réparation effectué. Il valide ensuite les réparations à engager. Il planifie le travail avec les équipes et met en place les moyens techniques et les infrastructures nécessaires en vue de l'optimisation du plan de charges de l'atelier. Il doit :		<u>Le candidat à la certification a :</u>
	- réceptionner les demandes de réparation ou de visite.		- correctement pris en compte la demande de travail ; - classifié les demandes en termes de délai
	- effectuer le diagnostic, lister les pièces de rechange, et établir le devis.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- validé le diagnostic de panne ; - constitué la liste des pièces de rechange ; - établi au juste besoin le devis de réparation.
	- planifier les réparations en tenant compte du délai d'approvisionnement des pièces de rechange et des disponibilités de ses équipes et de son infrastructure.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- judicieusement planifié la période des réparations en fonction du plan de charge de l'atelier ; - vérifié la disponibilité des pièces de rechanges ; - s'est assuré de la disponibilité des outillages et des infrastructures.

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les diagnostics et programmer les actes de maintenance et les actions correctives de systèmes automatisés et asservis

Le chef d'atelier maintenance des systèmes automatisés et asservis analyse les demandes de réparation ou les visites, puis les planifie.

Il supervise et valide la fin des opérations.

<p>A.2. Pilotage et exécution des opérations de maintenance ou de visite</p>	<p>À partir de la planification des opérations de maintenance, le chef d'atelier assigne à ses équipes les travaux de réparation en tenant compte des contraintes matérielles de son atelier afin de faire concorder programmation et moyens nécessaires. Il doit :</p>		<p><u>Le candidat à la certification a :</u></p>
	<ul style="list-style-type: none"> - ordonner les travaux à ses équipes en termes d'objectifs (qualité et délai). 		<ul style="list-style-type: none"> - retransmis la demande de réparation à ses équipes en détaillant précisément le travail à effectuer ; - élaboré avec minutie les commandes de pièces.
	<ul style="list-style-type: none"> - mettre à disposition les moyens nécessaires. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - effectué avec précision la préparation des moyens nécessaires à la réparation ; - pris les mesures relatives aux traitements et éliminations des déchets industriels générés par la réparation.
	<ul style="list-style-type: none"> - s'assurer du bon déroulement des travaux. 		<ul style="list-style-type: none"> - exploité de façon pertinente le manuel de maintenance ; - suivi avec attention le déroulement des opérations ; - su faire bénéficier de ses conseils en qualité d'expert métier ; - assuré le respect des règles de sécurité.

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les diagnostics et programmer les actes de maintenance et les actions correctives de systèmes automatisés et asservis

Le chef d'atelier maintenance des systèmes automatisés et asservis analyse les demandes de réparation ou les visites, puis les planifie.

Il supervise et valide la fin des opérations.

A.3. Contrôle et validation de fin des travaux	Le chef d'atelier vérifie la juste exécution des travaux programmés et renseigne les documents de suivi administratif afin de tracer les interventions et réparations subies par le matériel. Il doit :		<u>Le candidat à la certification a :</u>
	- contrôler les travaux effectués.		- contrôlé rigoureusement les travaux effectués ; - vérifié personnellement le bon fonctionnement du matériel.
	- valider l'intervention en corrélation avec la demande initiale.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- vérifié la cohérence du diagnostic et de la réparation ; - clôturé intégralement l'intervention ; - ordonné le reversement ou l'élimination des pièces défectueuses dans le respect des directives.
	- renseigner les documents administratifs à l'aide des moyens papier ou informatique.		- renseigné rigoureusement la documentation de suivi du matériel ; - établi la facturation des travaux correctement ; - informé le client sur la fin des travaux au moyen d'une communication adaptée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Assurer un reporting des activités de l'atelier de maintenance de systèmes automatisés et asservis Le chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis informe et répond aux objectifs de productivité de son entité. Il apporte son expertise dans son domaine envers sa hiérarchie et transversalement vers ses clients.			
A.1. Vérification de la tenue des objectifs programmés de son entité.	Le chef d'atelier adapte la gestion de son atelier et présente ses résultats à sa hiérarchie en fonction des objectifs qui lui sont imposés. Il est force de proposition dans l'amélioration de son atelier. Il doit :		<u>Le candidat à la certification a :</u>
	- analyser les résultats obtenus par rapport aux objectifs demandés.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- rendu compte des travaux effectués à sa hiérarchie en identifiant les points qui le méritaient ; - établi un suivi cohérent avec sa programmation ; - rigoureusement tracé les écarts en termes de délai.
	- adapter la gestion de son atelier.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- parfaitement ajusté les ressources en fonction de la demande ; - maîtrisé la répartition des moyens techniques.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Assurer un reporting des activités de l'atelier de maintenance de systèmes automatisés et asservis Le chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis informe et répond aux objectifs de productivité de son entité. Il apporte son expertise dans son domaine envers sa hiérarchie et transversalement vers ses clients.			
A.2. Fonction de conseiller technique auprès de la hiérarchie	<p>Le chef d'atelier est un expert dans ses domaines techniques et administratifs. Il apporte son expérience aux différentes entités qui le sollicitent. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - transmettre son expertise au sein de ses collaborateurs. - apporter une plus-value technique aux entités transverses. - conseiller le commandement sur la gestion technique des matériel du domaine afin d'améliorer la rentabilité. 	<p></p> <p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p><u>Le candidat à la certification a :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - conseillé avec pertinence sur un problème technique ; - correctement transmis ses connaissances ; - vérifié à bon escient la compréhension des informations. - apporté une attention particulière aux différents services de son entité ; - justifié ses décisions par des arguments techniques fondés. - apporté un conseil avisé sur l'entretien et l'utilisation des matériels ; - parfaitement analysé les différentes directives d'entretien de gestion des matériels.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Assurer un reporting des activités de l'atelier de maintenance de systèmes automatisés et asservis Le chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis informe et répond aux objectifs de productivité de son entité. Il apporte son expertise dans son domaine envers sa hiérarchie et transversalement vers ses clients.			
A.3. Conduite de projets d'amélioration	Le chef d'atelier prévoit l'optimisation des moyens de son atelier afin d'augmenter le rendement et l'ergonomie des postes de travail. Il doit :		<u>Le candidat à la certification a :</u>
	- étudier les pistes d'amélioration des postes de travail et de gestion du personnel.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- proposé judicieusement des pistes d'amélioration dans le rendement de son atelier ; - collationné avec attention les remarques de ses équipes en terme d'amélioration des postes de travail.
	- proposer des solutions innovantes.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- proposé une solution en vue d'améliorer le délai, la qualité et la sécurité du travail.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Assurer un reporting des activités de l'atelier de maintenance de systèmes automatisés et asservis Le chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis informe et répond aux objectifs de productivité de son entité. Il apporte son expertise dans son domaine envers sa hiérarchie et transversalement vers ses clients.			
A.4. Analyse des besoins et suivi des plans de formation	Garant et responsable de la qualité du service rendu, le chef d'atelier doit veiller aux compétences techniques et savoir-faire de ses équipes. A ce titre, il met en place un suivi et les formations nécessaires et indispensables afin d'obtenir le niveau d'expertise de ses agents. Il doit :		<u>Le candidat à la certification a :</u>
	- vérifier le niveau et la validité des formations obligatoires imposés par la réglementation de ses équipes.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- identifié parfaitement les contraintes liées au poste de travail ; - correctement croisé les compétences du personnel et les compétences requises ; - adopté une pédagogie permettant de répondre aux attendus (les apprenants ont acquis les points incontournables) ; - porté une attention toute particulière à la sensibilisation aux règles relatives au respect de l'environnement.
	- mettre en place un plan de formation afin de maîtriser les compétences.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire	- identifié les formations pour maintenir les compétences.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Assurer un reporting des activités de l'atelier de maintenance de systèmes automatisés et asservis
Le chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis informe et répond aux objectifs de productivité de son entité.
Il apporte son expertise dans son domaine envers sa hiérarchie et transversalement vers ses clients.

A.5. Conception d'une démarche pédagogique facilitant l'apprentissage par compagnonnage	Le chef d'atelier doit former et accompagner ses subordonnés aux travaux de maintenance à l'occasion de chaque intervention. Il assure une formation interne sous forme de compagnonnage et lorsque le besoin est plus spécifique, il doit orienter son personnel vers les organismes de formations appropriés. La finalité est que l'équipe soit sans cesse à l'optimum des compétences requises. Il doit :		<u>Le candidat à la certification a :</u>
	- former et accompagner ses équipes sur les postes de travail à chaque opération de maintenance.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- identifié rigoureusement les formations nécessaires à chaque poste de travail ; - expressément formé ses équipes sur chaque poste.
	- sensibiliser ses équipes sur les risques liés à l'emploi d'outils, outillages, et produits dangereux.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire	- discerné au juste besoin la liste des risques liés à l'utilisation d'outils et produits dangereux ; - s'est assuré du niveau de connaissance de ses équipes dans ce domaine.